



Rajout de frais de port pour abtenir sa commande

Par **Cornette14**, le **05/04/2011** à **13:20**

Bonjour,

j'ai un ennui avec une commande passée dans un magasin de bricolage. J'ai commandé samedi dernier une piscine en acier de 4.60m, sans avoir pu connaître le délai de disponibilité du produit.

La vendeuse me téléphone le lundi (hier) pour m'informer que cette commande ne sera validée qu'après une certaine quantité d'articles commandés auprès du fournisseur en question, mais que si je veux ma commande dans un délai raisonnable et maîtrisé, il me faut rajouter 89€ de frais de port. Pourtant je n'ai pas passé commande pour ce prix-là, mais je ne veux pas prendre le risque d'attendre 2 ou 3 mois pour que le bon nombre de clients aient commandés chez ce fournisseur.

Est-ce légal de me demander de rajouter des frais de port alors que ce n'est pas indiqué?

Que puis-je faire (pour ne pas perdre mon acompte versé pour valider la commande)?

Merci